

Communiqué du Conseil Municipal

26 août 2014

Conseil réuni avec trois absents excusés : Flavie MARTINEZ, Stéphane MORISCO, Maryse MOUILLARD.

Lecture et approbation du compte-rendu du 18 juillet 2014

TOURISME

Camping municipal S'appuyant sur des données émanant de France Domaines, avec notamment des critères d'attractivité touristique et de superficie du terrain, de surface des mobil homes, la commission propose une redevance à 6 324,25€, ce qui représente un loyer mensuel sur 12 mois de 527€. A cela s'ajoute une part variable d'un minimum 2,5 % du chiffre d'affaires dû par le gérant.

J.C. MACAGNO fait remarquer que les bungalows ne sont pas exploitables l'hiver, du fait d'une puissance électrique insuffisante et pense que ce problème peut réduire le nombre de candidatures. Le conseil s'engage à faire les travaux nécessaires pour une occupation hivernale si le gérant le demande.

J.C. MACAGNO insiste sur le fait que le camping doit pouvoir répondre à la demande électrique avant la mise à disposition. De même, pour une exploitable correcte, il doit être équipé d'une aire de service camping-car, et être mieux signalé.

N. ALBIZZI rappelle que le camping sera mis à disposition avec une signalisation neuve et soutenue en termes de communication.

M. LE TEXIER souligne que le loyer doit servir à couvrir les éventuels travaux à venir et qu'il est important de fixer une redevance faible pour avoir plusieurs candidatures.

P. CHOLLIER explique qu'une subvention de 50 % pourrait être allouée dans le cadre du CDRA pour la création d'une aire d'accueil de camping-car ; cependant M. Lajoie explique que le camping est classé en zone Natura 2000.

Suite à la demande de J.P. MARCEL souhaitant avoir une simulation pour programmer éventuellement de futurs travaux, R. FONTAINE TRANCHANT indique que l'estimation de la part variable s'établirait à 1 287€.

P. CHOLLIER rappelle que le camping dispose d'un logement de fonction, inclus dans le contrat. Par ailleurs, le camping est classé comme camping de passage et ne doit pas accueillir une majorité de bungalows ou mobil homes.

Vote de la redevance : unanimité moins une abstention (J.C. MACAGNO)

AFFAIRES SCOLAIRES

Activités périscolaires Pour répondre aux besoins liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un certain nombre d'agents vont voir leur temps de travail modifié. Au total, une augmentation d'une dizaine d'heures par semaine sera nécessaire pour l'ensemble des agents qui prendront part pour certains aux T.A.P. La commission a pris en compte les demandes des agents en fonction des éléments connus à ce jour. Cette augmentation représente un coût estimatif de 8 872€ annuel pour la commune. Approbation du conseil à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Bugey Suite à notre demande de coupler la sirène de la mairie sur celle du CNPE Bugey, afin d'améliorer l'audibilité des alarmes en cas de déclenchement du PPI, les services de la Préfecture répondent que le couplage sur la sirène de la centrale n'est pas possible. Mais il est demandé à EDF de faire des relevés d'audibilité lors des essais chaque premier

mercredi de chaque mois et de faire le nécessaire pour augmenter la portée de cette alarme.

Urbanisme M. LAJOIE fait part aux conseillers d'une présentation du SCOT aux élus dans le cadre du SYMBORD le 26 septembre au matin ou le 3 octobre au matin. Les lieux restent à définir. Il remet aux conseillers une copie du règlement de l'AVAP et une copie simplifiée du zonage cadastral du PLU de notre commune.

Culture Elargissement de la régie «fonds documentaire de la Maison du Patrimoine» pour l'ouvrage « Le moulin du Peillard – 500 ans d'histoire » prix fixé à 10€.

Monument aux morts J.P. MARCEL précise qu'il a fait un courrier à M. l'adjoint aux travaux concernant le nettoyage du monument aux morts. Les travaux ont été prévus.

Fin de réunion : 21h15

Prochain conseil : 26 septembre 2014 à 20h.